RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 198**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
1.39.21

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Dispositif départemental d'aide à la gestion de l'eau - 2e répartition 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est mobilisé pour la transition écologique. Par ses actions en matière de politique d'aides aux communes avec des priorités d'intervention sur l'économie d'énergie, la sobriété foncière et la qualité environnementale dans l'instruction des projets, il élabore une stratégie départementale qui n'a de cesse d'évoluer pour répondre aux défis climatiques.

Dans ce contexte, un Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique – PACTE est proposé aux communes et à leurs groupements volontaires pour accélérer la transition écologique du territoire au bénéfice de ses habitants. Il vise les engagements suivants :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie ;
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau ;
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les ilots de chaleur ;
- Préserver les espaces naturels sensibles (ENS), la biodiversité et les paysages de Provence ;
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission ;
- Restaurer le lien Homme-Nature.

Par délibération du 13 décembre 2024 sur la politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence, le Conseil départemental a décidé de reconduire pour 2025 le dispositif départemental d'aide à la gestion de l'eau.

Le dispositif d'aide à la gestion de l'eau contribue à favoriser les investissements des communes et des groupements de communes pour la réalisation des objectifs suivants :

- Gérer l'eau et les milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, nappes phréatiques, littoral).
  Sont ainsi éligibles des opérations telles que les travaux d'entretien ou de valorisation des

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

cours d'eau, les études en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes, la réalisation de promenades et aires de loisirs permettant de valoriser le patrimoine naturel aquatique et de sensibiliser les usagers à sa protection.

- Protéger et prévenir contre les inondations.

  Peuvent être financées dans ce cadre des opérations d'investissement telles que la réalisation de digues, de systèmes d'alerte, de bassins de rétention des eaux pluviales, les études sur les risques d'inondation et d'érosion.

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et préserver la ressource.

  Parmi les opérations éligibles au titre de cet objectif, figurent des études d'investissement sur la connaissance des ressources, les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, la réalisation et la protection des captages d'eau potable, la réalisation d'usines de filtration d'eau potable, la réduction de la vulnérabilité des systèmes de production d'eau potable au risque inondation.

- Optimiser le traitement des eaux usées et pluviales.

  Peuvent être financées des opérations telles que les études et travaux pour la construction ou la mise aux normes de stations d'épuration, la réalisation de conduites de transfert, la mise en place de dispositifs d'auto-surveillance, la construction d'unités de traitement des boues ou des effluents agricoles, les schémas directeurs d'assainissement, les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

Le taux d'aide du dispositif varie de 20 à 60 % du coût HT de l'opération en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, mais aussi de la population de la commune ou du groupement bénéficiaire, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Ces aides ne sont pas cumulables, sur un même projet, avec le fonds départemental d'aide au développement local (FDADL) ou un contrat départemental pour la transition écologique (CDTE).

Les dossiers présentés par des communes ou des groupements de communes ou des établissements publics sont examinés en partenariat technique avec le service de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Ces projets, établis pour des programmes d'études et de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale ou d'un établissement public, ont été déposés sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2025 pour cette action est de 3 000 000 €.

Une première répartition de crédits a été approuvée lors de la Commission permanente du 27 juin 2025 pour un montant de 846 504 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une deuxième répartition de crédits, le Département ayant été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

demandes de subventions départementales formulées par une régie des eaux et un syndicat mixte, pour l'année 2025, présentées en annexe 1.

Le montant total des subventions départementales sollicitées est de 395 910 € sur une dépense subventionnable de 1 264 775 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-09-12-198

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Dispositif départemental d'aide à la gestion de l'eau - 2e répartition 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :
Mme Samia GHALI, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, Mme Valérie GUARINO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick GUERIN à Mme Julie ARIAS, M. Sébastien JIBRAYEL à Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Nora PREZIOSI à M. Frédéric COLLART, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-09-12-198

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Dispositif départemental d'aide à la gestion de l'eau - 2e répartition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 12 septembre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 1 264 775 € HT, un montant total de subventions de 395 910 € à une régie des eaux et à un syndicat mixte au titre de l'aide à la gestion de l'eau pour l'année 2025, conformément au détail figurant en annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Adopte à l'unanimité

Pour : 50
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves VIDAL.

Ne prennent pas part au vote : 6
Mme Corinne CHABAUD, M. Hervé GRANIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, M. Didier REAULT, Mme Amapola VENTRON.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-129819-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025